

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Le jeudi 11 décembre 2025 à 17h00, les adhérents du Service Interentreprises de Santé au Travail des Deux-Sèvres ont été convoqués en Assemblée Générale ordinaire dans les locaux du SIST 79 situés 1 rue Alfred Nobel à NIORT, avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des PV des Assemblées Générales du 05/06/2025 (consultable sur notre site www.sist79.org) ;
2. Tarification 2026 ;
3. Questions diverses.

Les convocations ont été faites par voie de presse, et parutions dans les annonces légales :

- La Nouvelle République le 28/11/2025
- Le Courrier de l'Ouest le 28/11/2025

Une information a également été portée sur le site Internet du Service à compter du 25 novembre 2025.

Tenue de l'Assemblée

- 3 adhérents sont présents représentant 3 voix
- 2 pouvoirs sont remis représentant 2 voix
- Soit 5 adhérents présents ou représentés, pour 5 voix

1. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05/06/2025

Le PV de l'AG du 5 juin 2025 était mis à disposition sur le site Internet.

Vote quant à la validation du PV de l'AGO du 05/06/2025 :

- Défavorable : 0
- Abstention : 0
- Favorable : unanimité

Le PV de l'AGO du 5 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/06/2025

Le PV de l'AG du 5 juin 2025 était mis à disposition sur le site Internet.

Vote quant à la validation du PV de l'AGE du 05/06/2025 :

- Défavorable : 0
- Abstention : 0
- Favorable : unanimité

Le PV de l'AGE du 5 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Cotisations 2026

Budget 2026 :

	BUDGET 2025 actualisé AU 31/10/2025	BUDGET 2026	ECARTS 2025 /2026	
			en €	en %
ENCAISSEMENT	10 622 102 €	10 567 141 €	-54 961 €	-0,52%
SUBVENTION CAP EMPLOI	412 780 €	418 972 €	6 192 €	1,50%
AUTRES PRODUITS ET PROVISIONS	141 214 €	66 965 €	-74 248 €	-52,58%
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	11 176 095 €	11 053 078 €	-123 017 €	-1,10%
FRAIS DE PERSONNEL	8 555 590 €	8 729 299 €	173 709 €	2,03%
INTERESSEMENT	170 000 €	32 510 €	-137 490 €	-80,88%
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 519 271 €	1 627 637 €	108 366 €	7,13%
DOTATIONS AMORT ET PROVISIONS	312 915 €	327 164 €	14 250 €	4,55%
IMPOTS ET TAXES	245 889 €	254 110 €	8 221 €	3,34%
CHARGES DIVERSES	20 531 €	24 171 €	3 640 €	17,73%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	10 824 196 €	10 994 892 €	170 696 €	1,58%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	351 899 €	58 186 €	-293 713 €	-83,47%
RESULTAT FINANCIER	98 919 €	56 835 €	-42 084 €	-42,54%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-16 171 €	-16 171 €	0 €	0,00%
REPRISE PROV ETALEMENT IMPOT	-5 868 €	-5 868 €	0 €	0,00%
PARTICIPATION	67 900 €	0 €	-67 900 €	-100,00%
IMPOT SOCIETE	93 315 €	18 700 €	-74 615 €	-79,96%
RESULTAT NET COMPTABLE	279 301 €	86 019 €	-193 282 €	-69,20%
<i>EN % DES PRODUITS</i>	<i>2,50%</i>	<i>0,78%</i>		

Budget 2026 – Hypothèses budgétaires – VOLUME D'ACTIVITE

	Effectif déclarés	Intérimaires	Visites d'embauche total
Réalisé 2022	89 288	2 192	1 480
Réalisé 2023	89 821	2 958	1 803
Réalisé 2024	90 902	3 078	1 229
Budget 2025 voté	90 818	3 167	6 379
Nouvelle prévision 2025 au 31/10/2025	90 803	2 561	6 991
Budget 2026 V1	90 803	1 281	6 991
Variation	0	-1 280	0
en volume	0,0%	-50,0%	0,0%

95 343 €	-135 744 €	7 341 €
-33 060 €		

Nous prenons l'hypothèse que l'activité 2026 sera strictement la même que celle de 2025 en ce qui concerne les effectifs déclarés et les visites d'embauche. En revanche nous prenons l'hypothèse que nous perdrons définitivement les intérimaires à compter du 1^{er} juillet 2026. Enfin, il est proposé à l'Assemblée Générale une revalorisation des cotisations de 1% en 2026.

Hypothèses budgétaires

COTISATIONS

Une proposition d'augmentation tarifaire de 1% conjuguée à une baisse de 50% des cotisations intérimaires	-55 K€
Une négociation de la convention CAP EMPLOI à +1,5 %	+ 6 K€

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Reprise de provision IFC en forte baisse (moins de départs)	- 64 K€
Baisse de la subvention apprentis	-8 K€

RESSOURCES HUMAINES

NOE 2026	+125K€
Recrutements 2 Infirmiers + 1 Tech HSE + 1 Adm	+ 118 K€
Recrutement 2 Médecins	+152 K€
Effet report des entrées sorties de 2025 sur 2026	223 K€

ACHATS ET CHARGES EXTERNES (les grandes variations)

Uegar + Uegar BI	+42 K€
Projet IA	+30 K€
Projet Téléphonie	+15 K€
AG	+10 K€
Formation	+9 K€

PROVISION ET AMORTISSEMENT

Provision pour IFC	+14 K€
--------------------	--------

RESULTAT FINANCIER

Hypothèse budgétaire retenue d'autofinancement d'une partie du projet de Chauray ce qui explique la baisse des produits financiers et début de remboursement de l'emprunt et donc des intérêts du projet Bressuire 42 K€

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Amortissements dérogatoires sans changement 0 K€

Budget 2026 – VOTE / PROPOSITION D'EVOLUTION DES COTISATIONS 2026

L'arrêté du 25 septembre 2025 relatif au coût moyen national de l'ensemble socle de services des SPSTI a fixé ce coût pour l'année 2026 à **116 €** contre **115,50 € pour 2025 soit une augmentation de 0,4329%**.

Il est à l'assemblée générale une augmentation du prix de la cotisation SiST79 de +1% soit un tarif unique offre socle quelle que soit l'entreprise et la typologie de salarié de 106,05 € pour 2026 contre 105 € en 2025. A noter : l'inflation prévisionnelle française 2025 devrait être comprise entre 1% et 1,2%.

Le SiST 79 demande donc à son assemblée de valider un positionnement par rapport au tarif national de -8,58% en 2026 contre un positionnement à -9,09% pour 2025.

Le SiST79 propose par ailleurs de maintenir le tarif 2025 pour l'offre spécifique à destination des travailleurs indépendants en 2026 soit 150 €.

Le SiST79 propose également de maintenir le tarif 2025 des frais d'adhésion 2026 à 50,65 € HT.

Vote quant à la tarification 2026 Offre socle telle que présentée :

- Défavorable : 0
- Abstention : 0
- Favorable : unanimité

Vote quant à la tarification 2026 Offre spécifique :

- Défavorable : 0
- Abstention : 0
- Favorable : unanimité

Vote quant au maintien du montant des Frais adhésion :

- Défavorable : 0
- Abstention : 0
- Favorable : unanimité

Aucune convention n'a été signée dans le cadre de l'offre spécifique (indépendants), ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas eu de contacts sur l'année 2025. Ils ne relevaient pas de cette offre, ils ont en effet été orientés vers CAP EMPLOI dans le cadre d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Ils ont donc été accompagnés mais pas dans ce circuit.

4. Questions diverses

Constat que peu d'adhérents sont présents à l'AG :

- L'adhésion est obligatoire, les adhérents se résignent aux décisions prises qui semblent s'imposer à eux
- Les adhérents qui ont sollicité le SIST le reconnaissent pourtant comme un partenaire efficace
- Le SIST organise 2 Assemblées générales dans l'année, l'une en juin, l'autre en décembre. Celle de juin permet de présenter l'activité du service N-1, celle de décembre de voter la tarification de l'année N+1, ce qui serait trop tôt en juin d'autant que les directives ne sont communiquées qu'en octobre.

La prochaine AG proposera un format différent avec des temps d'échanges avec les employeurs.

Avec l'arrivée et le développement de nouveaux SPST (tel que SPSTN), la CGT regretterait que l'évolution d'un tel Service se résume à un entretien en visio, la qualité de service en serait grandement réduite.

Selon les corps de métier, l'état de santé physique doit être suivi et surveillé, et il n'est pas rare que certains salariés n'aillent jamais chez le médecin, cette visite médicale peut permettre de soulever des problèmes de santé.

Le bâtiment a de réels besoins, les salariés seront amenés à travailler plus longtemps sur des métiers physiques, à risque (suivi spécifique lié à l'exposition à l'amiante etc.) qui nécessitent un suivi médical.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant plus posée, la séance est levée à 17h30.

Un administrateur

La Présidente,
Mme BOUTET Nadine